

Note à destination des étudiants de l'UFR Droit Economie Gestion et AES de l'université de Brest, relative à la constitution d'une candidature et d'un programme pédagogique pour une mobilité d'études au Québec durant l'année 2024-25

Rédigée en décembre 2023

Auteur : Julien Hay, coordinateur des relations internationales de l'UFR

I.	Ensemble de précisions à prendre en compte	2
II.	Pour les étudiants du département AES.....	4
1.	Précisions quant à la constitution d'un programme pédagogique (ou contrat d'étude).	4
2.	Formations adaptées aux étudiants en AES.....	5
III.	Pour les étudiants du département Droit	7
1.	Précisions quant à la constitution d'un programme pédagogique (ou contrat d'étude).	7
2.	Formations adaptées aux étudiants en droit	8
IV.	Pour les étudiants du département Economie-Gestion.....	10
1.	Précisions quant à la constitution d'un programme pédagogique (ou contrat d'étude).	10
2.	Formations adaptées aux étudiants en économie-gestion.....	11

I. Ensemble de précisions à prendre en compte

Précision 1 : cette note comporte un ensemble d'informations utiles pour constituer une candidature à une mobilité d'études au Québec durant l'année 2024-2025. Il vise à compléter les éléments présentés lors de la réunion d'information au sujet de la mobilité internationale étudiante qui s'est tenue à la mi-octobre 2023 et lors de la réunion spécifique qui s'est tenue en novembre 2023. Les diaporamas de ces deux réunions sont consultables à partir des liens suivants. Il importe de bien prendre connaissance de ces derniers.

- Réunion du 9 octobre 2023 :

<https://nouveau.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes/sites/faculte-droit-economie-gestion-aes.nouveau.univ-brest.fr/files/2023-11/Pr%C3%A9sentation%20de%20la%20mobilit%C3%A9%20%C3%A0%20l%27international%20faite%20le%209%20octobre%202023.0.pdf>

- Réunion du 21 novembre 2023 :

<https://www.univ-brest.fr/sites/nouveau.univ-brest.fr/files/2023-11/2024%20-%20BCI.0.pdf>

Précision 2 : la date de remise des dossiers de candidature **complets** est fixée au **31 janvier 2024 à 12h**. Toute candidature reçue au-delà de cette date butoir sera refusée par principe par la commission de sélection qui se tient courant février. La constitution d'un dossier demande du temps, en particulier pour aller au contact de différents interlocuteurs (coordinateur international, responsable pédagogique chargé de valider le programme d'études, enseignants démarchés pour la rédaction de lettres de recommandation...), ayant de multiples tâches à réaliser par ailleurs. **Il importe donc de ne pas s'y prendre au dernier moment**. Un interlocuteur peut refuser d'accéder à votre demande s'il considère que cette dernière est faite trop tardivement au regard de la date butoir du 31 janvier.

Précision 3 : le contrat pédagogique constitue une des pièces du dossier de candidature. Ce contrat doit être indiqué dans un formulaire spécifique, téléchargeable en version éditable à partir du lien suivant :

https://docs.google.com/document/d/1uREsVRpH0-gLXz_v2_SuvD-bPyuOgoZR/edit?usp=sharing&oid=108931090090569147663&rtpof=true&sd=true

Précision 4 : les dossiers de candidature doivent être adressés complets, **en un seul et même fichier pdf¹**, à l'adresse suivante : deve@univ-brest.fr. Lors de l'envoi d'un dossier de candidature, veillez à mettre le coordinateur international en copie (julien.hay@univ-brest.fr) car cette information lui est utile.

Précision 5 : aucune demande d'aide financière n'est à réaliser à ce stade de la procédure de candidature. Les étudiants qui seront sélectionnés pour une mobilité seront directement contactés, en heure et en temps, par les services compétents de l'université à cet effet.

¹ Des solutions logicielles existent à cet effet. Au besoin, consulter un moteur de recherche. Par ailleurs, des solutions sont proposées pour transmettre des fichiers volumineux par mel.

Précision 6 : il est possible de candidater à une mobilité Erasmus en parallèle d'une mobilité BCI, afin de pallier à la possibilité de ne pas être sélectionné pour une mobilité au Québec. En cas de sélection pour une mobilité Québec (connue à partir du mois de février), une candidature pour une mobilité Erasmus devient caduque.

Précision 7 : pour toute interrogation qui resterait sans réponse en dépit de la prise de connaissances de l'ensemble des instructions, prière de prendre contact avec Julien Hay (julien.hay@univ-brest.fr).

II. Pour les étudiants du département AES

1. Précisions quant à la constitution d'un programme pédagogique (ou contrat d'étude).

1. Le programme pédagogique (ou contrat d'étude) désigne la liste de cours dispensés par l'université d'accueil que l'étudiant en mobilité devra suivre durant son séjour d'études.
2. Ce programme constitue un des documents à joindre dans le dossier de candidature. Il est à élaborer en concertation avec et à faire viser par le responsable pédagogique (direction des études pour la licence, directeur de master) de la formation de rattachement. Dans le cas de la licence AES de l'UBO, il s'agit de Mme Ofa Bouallegue (olfa.bouallegue@univ-brest.fr).
3. Les cours proposés par les universités d'accueil sont le plus souvent présentés de façon détaillée sur le site internet de la formation. Des syllabus sont accessibles, indiquant le contenu des cours, et les éventuels prérequis. Ces informations sont essentielles pour vous aider à constituer une liste de cours adaptée à votre projet de mobilité. Les cours sont généralement référencés au moyen de codes. Veillez à bien inscrire ces codes, en plus de l'intitulé des cours, dans le programme pédagogique.
4. La liste de cours inscrits dans le programme pédagogique ne doit en aucun cas chercher à calquer la maquette des semestres de formation que vous auriez suivis à l'UBO, si vous n'aviez pas réalisé de mobilité d'études. Il faut bien évidemment que cette liste de cours soit en phase avec les attentes de la formation à laquelle vous êtes inscrit à l'UBO. Il importe également que vous vous assuriez de choisir des cours pour lesquels vous disposez des prérequis exigés dans les syllabus. Enfin, cette liste de cours doit prendre en compte votre projet de poursuites d'études. Dans tous les cas, et pour l'ensemble de ces raisons, l'accompagnement par le responsable pédagogique mentionné précédemment est très important.
5. Ce document est engageant. C'est sur la base de cette liste de cours validée que l'étudiant en mobilité obtiendra, à condition qu'il les valide ou compense lors des contrôles de connaissances, les crédits ECTS associés à la période de mobilité (30 par semestre de mobilité).
6. Des amendements à cette liste sont possibles en cours de mobilité. Différentes raisons peuvent justifier de tels changements (non-ouverture du cours, capacité d'accueil atteinte...), qui ne sont parfois connues qu'une fois sur place. Toute modification doit faire l'objet d'une demande et de l'obtention d'un accord de la part du responsable pédagogique de la formation.
7. Les consignes pour la constitution d'un programme pédagogique en licence AES sont les suivantes :
 - 5 cours à choisir pour une mobilité d'un semestre (semestre impair dit « trimestre Automne » ou semestre pair dit « trimestre Hiver ») ;
 - 10 cours à choisir pour une mobilité de deux semestres (5 pour le trimestre d'Automne et 5 pour le trimestre d'Hiver).
8. Par précaution, et afin d'anticiper une modification probable de programme pédagogique une fois sur place, chaque étudiant devra identifier et faire valider, pour chaque semestre de mobilité, deux cours supplémentaires qui pourront être suivis en remplacement des cours initialement envisagés.

9. Une attention particulière devra être apportée dans la sélection des cours. Certains cours ne sont proposés qu'à un semestre particulier de l'année universitaire (trimestre Automne ou Hiver). Par ailleurs, plusieurs universités québécoises disposent de plusieurs campus, distants de plusieurs centaines de kilomètres. Certaines de leurs formations sont proposées sur plusieurs campus, mais avec des listes de cours légèrement différentes. Ces informations sont généralement précisées dans les syllabus des cours qui figurent sur les sites internet présentant les formations.

2. Formations adaptées aux étudiants en AES

UNIVERSITE LAVAL (QUEBEC) : BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-laval/#conditions>

<https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-administration-des-affaires>

On notera que l'ULaval exige une moyenne cumulée de 12/20 depuis le début de la licence.

UNIVERSITE SHERBROOKE – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-de-sherbrooke/>

<https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/203/baccalaureat-en-administration-des-affaires/>

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants>

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/ecole-de-gestion#acc-10623-2326>

Conditions d'accès :

1. Un maximum de 2 dossiers de candidature par établissement seront acceptés.
2. Un séjour d'un seul semestre seulement
3. Une moyenne de 14/20 à l'examen du baccalauréat (relevé des épreuves finales exigé) ET une moyenne de 14/20 pour les années universitaires (relevés de notes de la L1, L2 et L3 exigés, s'il y a lieu).
4. Seuls les candidats inscrits en L2, L3 ou M1 au moment du dépôt du dossier sont acceptés.

La liste des cours offerts en automne 2024 et en hiver 2025 sera mise en ligne sur la page suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/ecole-de-gestion#acc-38070-7570>

UQTR - UNIVERSITE DE QUEBEC A TROIS RIVIERES – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-du-quebec-a-trois-rivieres-ugtr/#conditions>

https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/apex/f?p=106:10:::10:P10_CD_PGM,P10_RECH_CRIT_ERE,P10_RECH_VALEUR,P10_RECH_DESC:7264,P2_CD_NIVEAU,BACC,%5CBaccalaur%C3%A9ats%20et%20doctorats%20de%20premier%20cycle%5C

UQTR - UNIVERSITE DE QUEBEC A TROIS RIVIERES – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (CONCENTRATION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)

Seule la formation ouverte sur le campus Trois Rivières est accessible.

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-du-quebec-a-trois-rivieres-ugtr/#conditions>

https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/apex/f?p=106:10:::10:P10_CD_PGM,P10_RECH_CRIT_ERE,P10_RECH_VALEUR,P10_RECH_DESC:6576,P2_CD_NIVEAU,BACC,%5CBaccalaur%C3%A9ats%20et%20doctorats%20de%20premier%20cycle%5C

UQO (UNIVERSITE DE QUEBEC EN OUAOUAIS) - BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-ouaouais-uqo/#conditions>

<https://etudier.uqo.ca/programmes/7127> (Campus de Gatineau)

UQAT (UNIVERSITE DU QUEBEC EN ABITIBI-TEMISCAMINGUE) – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-abitibi-temiscamingue-uqat/#conditions>

<https://www.uqat.ca/etudes/gestion/baccalaureat-en-administration/>

UQAC (UNIVERSITE DE QUEBEC A CHICOUTIMI) – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION

Bien que cette université ne participe pas au programme de mobilité internationale BCI, l'UBO dispose d'un partenariat bilatéral avec cette université.

Sites utiles :

<https://international.uqac.ca/etudier-a-luqac/en-echange/>

<https://www.uqac.ca/programme/7764-baccalaurat-en-administration/>

<https://programmes.uqac.ca/7764/officiel>

III. Pour les étudiants du département Droit

1. Précisions quant à la constitution d'un programme pédagogique (ou contrat d'étude).

1. Le programme pédagogique (ou contrat d'étude) désigne la liste de cours dispensés par l'université d'accueil que l'étudiant en mobilité devra suivre durant son séjour d'études.
2. Ce programme constitue un des documents à joindre dans le dossier de candidature. Il est à élaborer en concertation avec et à faire viser par le responsable pédagogique (direction des études pour la licence, directeur de master) de la formation de rattachement. Dans le cas de la licence de Droit de l'UBO, il s'agit de Mr Raymond Léost (raymond.leost@univ-brest.fr).
3. Les cours proposés par les universités d'accueil sont le plus souvent présentés de façon détaillée sur le site internet de la formation. Des syllabus sont accessibles, indiquant le contenu des cours, et les éventuels prérequis. Ces informations sont essentielles pour vous aider à constituer une liste de cours adaptée à votre projet de mobilité. Les cours sont généralement référencés au moyen de codes. Veillez à bien inscrire ces codes, en plus de l'intitulé des cours, dans le programme pédagogique.
4. La liste de cours inscrits dans le programme pédagogique ne doit en aucun cas chercher à calquer la maquette des semestres de formation que vous auriez suivis à l'UBO, si vous n'aviez pas réalisé de mobilité d'études. Il faut bien évidemment que cette liste de cours soit en phase avec les attentes de la formation à laquelle vous êtes inscrit à l'UBO. Il importe également que vous vous assuriez de choisir des cours pour lesquels vous disposez des prérequis exigés dans les syllabus. Enfin, cette liste de cours doit prendre en compte votre projet de poursuites d'études. Dans tous les cas, et pour l'ensemble de ces raisons, l'accompagnement par le responsable pédagogique mentionné précédemment est très important.
5. Ce document est engageant. C'est sur la base de cette liste de cours validée que l'étudiant en mobilité obtiendra, à condition qu'il les valide ou compense lors des contrôles de connaissances, les crédits ECTS associés à la période de mobilité (30 par semestre de mobilité).
6. Des amendements à cette liste sont possibles en cours de mobilité. Différentes raisons peuvent justifier de tels changements (non-ouverture du cours, capacité d'accueil atteinte...), qui ne sont parfois connues qu'une fois sur place. Toute modification doit faire l'objet d'une demande et de l'obtention d'un accord de la part du responsable pédagogique de la formation.
7. Les consignes pour la constitution d'un programme pédagogique en licence de droit sont les suivantes :
 - **4 cours** à choisir pour une mobilité d'un semestre (semestre impair dit « trimestre Automne » ou semestre pair dit « trimestre Hiver ») ;
 - **9 cours** à choisir pour une mobilité de deux semestres (4 pour le trimestre d'Automne et 5 pour le trimestre d'Hiver).
8. Par précaution, et afin d'anticiper une modification probable de programme pédagogique une fois sur place, chaque étudiant devra identifier et faire valider, pour chaque semestre de mobilité, deux cours supplémentaires qui pourront être suivis en remplacement des cours initialement envisagés.

9. Une attention particulière devra être apportée dans la sélection des cours. Certains cours ne sont proposés qu'à un semestre particulier de l'année universitaire (trimestre Automne ou Hiver). Par ailleurs, plusieurs universités québécoises disposent de plusieurs campus, distants de plusieurs centaines de kilomètres. Certaines de leurs formations sont proposées sur plusieurs campus, mais avec des listes de cours légèrement différentes. Ces informations sont généralement précisées dans les syllabus des cours qui figurent sur les sites internet présentant les formations.
10. Enfin, il est fréquent de devoir acquérir des manuels de cours, dont le coût peut être élevé et doit être pris en compte dans l'équation financière de la mobilité d'études.

2. Formations adaptées aux étudiants en droit

UNIVERSITE LAVAL (QUEBEC) – BACCALAUREAT EN DROIT

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-laval/#conditions>

<https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-droit>

Une moyenne cumulée de 12/20 est exigée par l'université Laval pour les étudiants accueillis en mobilité d'études.

Une liste des cours et un ensemble de consignes pour organiser ses études en droit à l'université Laval sont adressés chaque année au référent Québec. Les dernières versions en date sont consultables à partir des liens suivants :

<https://drive.google.com/file/d/1iQOQqWaJUNUrPErCigcJBfCfm7HPi5GU/view?usp=sharing>

<https://tinyurl.com/UBO-BCI-FDULaval>

UNIVERSITE LAVAL (QUEBEC) – MAÎTRISE EN DROIT

Les étudiants désirant faire une mobilité d'études durant leur année de M2 peuvent, sous réserve de l'accord de leur responsable de formation à Brest, candidater au programme de maîtrise de droit proposé par l'université Laval, qui compte les spécialités suivantes :

- Droits et libertés fondamentales
- Droit des affaires
- Droit international public, transnational et comparé
- Droit de l'environnement, de l'énergie et de l'Arctique
- Propriété intellectuelle et droits d'auteur
- Droit des nouvelles technologies et du numérique
- Droit de la santé et de l'alimentation
- Droit social et protection des personnes vulnérables
- Droit international privé, arbitrage et procédure civile
- Droit municipal et aménagement du territoire
- Droit des obligations, faillite et sûreté
- Droit des personnes, des familles et des aînés
- Droit administratif, constitutionnel et autochtone
- Droit du travail • Droit criminel, pénal et humanitaire

- Éthique, philosophie et histoire du droit
- Méthodologie du droit, interdisciplinarité et approches critiques
- Droit de la diversité culturelle et des peuples
- Droit des contrats et de la consommation
- Droit des biens et de la propriété

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-laval/#conditions>

<https://www.fd.ulaval.ca/etudes/maitrise-en-droit/aperçu>

UNIVERSITE SHERBROOKE – BACCALAUREAT EN DROIT

L'université propose un programme de baccalauréat en droit. Ce programme n'est toutefois **pas accessible aux étudiants de notre université**, au motif qu'il n'existe de partenariat bilatérale entre la faculté de droit de l'université Sherbrooke et la nôtre.

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/faculte-de-droit#acc-38068-7567>

IV. Pour les étudiants du département Economie-Gestion

1. Précisions quant à la constitution d'un programme pédagogique (ou contrat d'étude).
1. Le programme pédagogique (ou contrat d'étude) désigne la liste de cours dispensés par l'université d'accueil que l'étudiant en mobilité devra suivre durant son séjour d'études.
2. Ce programme constitue un des documents à joindre dans le dossier de candidature. Il est à élaborer en concertation avec et à faire viser par le responsable pédagogique (direction des études pour la licence, directeur de master) de la formation de rattachement. Dans le cas de la licence d'économie-gestion de l'UBO, il s'agit de Mr Julien Hay (julien.hay@univ-brest.fr).
3. Les cours proposés par les universités d'accueil sont le plus souvent présentés de façon détaillée sur le site internet de la formation. Des syllabus sont accessibles, indiquant le contenu des cours, et les éventuels prérequis. Ces informations sont essentielles pour vous aider à constituer une liste de cours adaptée à votre projet de mobilité. Les cours sont généralement référencés au moyen de codes. Veillez à bien inscrire ces codes, en plus de l'intitulé des cours, dans le programme pédagogique.
4. La liste de cours inscrits dans le programme pédagogique ne doit en aucun cas chercher à calquer la maquette des semestres de formation que vous auriez suivis à l'UBO, si vous n'aviez pas réalisé de mobilité d'études. Il faut bien évidemment que cette liste de cours soit en phase avec les attentes de la formation à laquelle vous êtes inscrit à l'UBO. Il importe également que vous vous assuriez de choisir des cours pour lesquels vous disposez des prérequis exigés dans les syllabus. Enfin, cette liste de cours doit prendre en compte votre projet de poursuites d'études. Dans tous les cas, et pour l'ensemble de ces raisons, l'accompagnement par le responsable pédagogique mentionné précédemment est très important.
5. Ce document est engageant. C'est sur la base de cette liste de cours validée que l'étudiant en mobilité obtiendra, à condition qu'il les valide ou compense lors des contrôles de connaissances, les crédits ECTS associés à la période de mobilité (30 par semestre de mobilité).
6. Des amendements à cette liste sont possibles en cours de mobilité. Différentes raisons peuvent justifier de tels changements (non-ouverture du cours, capacité d'accueil atteinte...), qui ne sont parfois connues qu'une fois sur place. Toute modification doit faire l'objet d'une demande et de l'obtention d'un accord de la part du responsable pédagogique de la formation.
7. Les consignes pour la constitution d'un programme pédagogique en licence d'économie-gestion sont les suivantes :
 - 5 cours à choisir pour une mobilité d'un semestre (semestre impair dit « trimestre Automne » ou semestre pair dit « trimestre Hiver ») ;
 - 10 cours à choisir pour une mobilité de deux semestres (5 pour le trimestre d'Automne et 5 pour le trimestre d'Hiver).
8. Par précaution, et afin d'anticiper une modification probable de programme pédagogique une fois sur place, chaque étudiant devra identifier et faire valider, pour chaque semestre de mobilité, deux cours supplémentaires qui pourront être suivis en remplacement des cours initialement envisagés.

9. Une attention particulière devra être apportée dans la sélection des cours. Certains cours ne sont proposés qu'à un semestre particulier de l'année universitaire (trimestre Automne ou Hiver). Par ailleurs, plusieurs universités québécoises disposent de plusieurs campus, distants de plusieurs centaines de kilomètres. Certaines de leurs formations sont proposées sur plusieurs campus, mais avec des listes de cours légèrement différentes. Ces informations sont généralement précisées dans les syllabus des cours qui figurent sur les sites internet présentant les formations.

2. Formations adaptées aux étudiants en économie-gestion

UNIVERSITE LAVAL (QUEBEC) : BACCALAUREAT EN ECONOMIQUE

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-laval/#conditions>

<https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-economique>

On notera que l'ULaval exige une moyenne cumulée de 12/20 depuis le début de la licence.

UNIVERSITE LAVAL (QUEBEC) : BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-laval/#conditions>

<https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/baccalaureat-en-administration-des-affaires>

On notera que l'ULaval exige une moyenne cumulée de 12/20 depuis le début de la licence.

UNIVERSITE SHERBROOKE – BACCALAUREAT EN ECONOMIQUE

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-de-sherbrooke/>

<https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/208/baccalaureat-en-economique/>

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants>

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/ecole-de-gestion#acc-10623-2326>

Conditions d'accès :

1. Un maximum de 2 dossiers de candidature par établissement seront acceptés.
2. Une moyenne de 14/20 à l'examen du baccalauréat (relevé des épreuves finales exigé) ET une moyenne de 14/20 pour les années universitaires (relevés de notes de la L1, L2 et L3 exigés, s'il y a lieu).
3. Seuls les candidats inscrits en L2, L3 ou M1 au moment du dépôt du dossier sont acceptés.

La liste des cours offerts en automne 2024 et en hiver 2025 sera mise en ligne sur la page suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/ecole-de-gestion#acc-38070-7570>

UNIVERSITE SHERBROOKE – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-de-sherbrooke/>

<https://www.usherbrooke.ca/admission/programme/203/baccalaureat-en-administration-des-affaires/>

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants>

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/ecole-de-gestion#acc-10623-2326>

Conditions d'accès :

4. Un maximum de 2 dossiers de candidature par établissement seront acceptés.
5. Une moyenne de 14/20 à l'examen du baccalauréat (relevé des épreuves finales exigé) ET une moyenne de 14/20 pour les années universitaires (relevés de notes de la L1, L2 et L3 exigés, s'il y a lieu).
6. Seuls les candidats inscrits en L2, L3 ou M1 au moment du dépôt du dossier sont acceptés.

La liste des cours offerts en automne 2024 et en hiver 2025 sera mise en ligne sur la page suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/international/fr/echanges-et-courts-sejours/mobilite-entrante/programmes-echanges-etudiants/programmes-ouverts-et-exigences-particulieres/ecole-de-gestion#acc-38070-7570>

UQTR - UNIVERSITE DE QUEBEC A TROIS RIVIERES – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-du-quebec-a-trois-rivieres-uqtr/#conditions>

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/apex/f?p=106:10:::10:P10_CD_PGM,P10_RECH_CRIT_ERE,P10_RECH_VALEUR,P10_RECH_DESC:7264,P2_CD_NIVEAU,BACC,%5CBaccalaur%C3%A9ats%20et%20doctorats%20de%20premier%20cycle%5C

UQTR - UNIVERSITE DE QUEBEC A TROIS RIVIERES – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (CONCENTRATION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)

Seule la formation ouverte sur le campus Trois Rivières est accessible.

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-du-quebec-a-trois-rivieres-uqtr/#conditions>

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/apex/f?p=106:10::::10:P10_CD_PGM,P10_RECH_CRIT_ERE,P10_RECH_VALEUR,P10_RECH_DESC:6576,P2_CD_NIVEAU,BACC,%5CBaccalaur%C3%A9ats%20et%20doctorats%20de%20premier%20cycle%5C

UQO (UNIVERSITE DE QUEBEC EN OUAOUAIS) - BACCALAUREAT EN SCIENCES SOCIALES, CONCENTRATION EN ECONOMIQUE

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-outaouais-uqo/#conditions>

<https://etudier.uqo.ca/programmes/7623>

UQO (UNIVERSITE DE QUEBEC EN OUAOUAIS) - BACCALAUREAT EN SCIENCES SOCIALES, CONCENTRATION DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-outaouais-uqo/#conditions>

<https://etudier.uqo.ca/programmes/7631>

UQO (UNIVERSITE DE QUEBEC EN OUAOUAIS) - BACCALAUREAT MAJEURE EN ECONOMIQUE

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-outaouais-uqo/#conditions>

<https://etudier.uqo.ca/programmes/6005>

UQO (UNIVERSITE DE QUEBEC EN OUAOUAIS) - BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-outaouais-uqo/#conditions>

<https://etudier.uqo.ca/programmes/7127> (Campus de Gatineau)

UQO (UNIVERSITE DE QUEBEC EN OUAOUAIS) - BACCALAUREAT EN SCIENCES COMPTABLES

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-outaouais-uqo/#conditions>

<https://etudier.uqo.ca/programmes/7766>

UQAT (UNIVERSITE DU QUEBEC EN ABITIBI-TEMISCAMINGUE) – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION

Sites utiles :

<https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/ecole/universite-du-quebec-en-abitibi-temiscamingue-uqat/#conditions>

<https://www.uqat.ca/etudes/gestion/baccalaureat-en-administration/>

UQAC (UNIVERSITE DE QUEBEC A CHICOUTIMI) – BACCALAUREAT EN ADMINISTRATION

Bien que cette université ne participe pas au programme de mobilité internationale BCI, l'UBO dispose d'un partenariat bilatéral avec cette université.

Sites utiles :

<https://international.uqac.ca/etudier-a-luqac/en-echange/>

<https://www.uqac.ca/programme/7764-baccalaurat-en-administration/>

<https://programmes.uqac.ca/7764/officiel>